

Le 26 mars 2019

[Traduction]

M. D. Landry : Merci, Monsieur le président.

[Original]

Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Je veux aussi souhaiter la bienvenue aux élèves, aux enseignants et aux conducteurs d'autobus scolaires qui sont à l'Assemblée législative aujourd'hui. Ces élèves représentent notre avenir, et je respecte vraiment le fait qu'ils ont voulu venir nous écouter aujourd'hui.

[Original]

Je profite du fait que je suis de bonne humeur pour souhaiter une belle semaine à tous les parlementaires à la Chambre.

Exportations

Ma question s'adresse au premier ministre ce matin. L'automne dernier, vous avez été cité dans un communiqué de l'APECA concernant le commerce avec la Chine.

[Traduction]

De nombreuses entreprises du Nouveau-Brunswick font affaire en Chine, et les résultats de cette mission commerciale prouvent encore une fois que la Chine est un excellent marché d'exportation pour notre province.

[Original]

Quelle est l'importance du marché d'exportation chinois pour la croissance du secteur privé du Nouveau-Brunswick, d'après vous, Monsieur le premier ministre?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Je ne suis pas sûr d'avoir tout à fait compris la question. Si vous dites que la Chine est importante pour la croissance des exportations de la province, je suis entièrement d'accord. Je pense certainement au secteur des pêches, en particulier la pêche au homard et aux huîtres. Nous avons discuté... Pas plus tard que la



semaine dernière, nous étions en compagnie du consul général et nous avons parlé du temps de traitement nécessaire. Le homard frais arrive par bateau et, disons, 12 heures plus tard, il se retrouve sur une table en Chine.

Bien sûr, nous savons que l'augmentation des exportations est en grande partie attribuable à la situation aux États-Unis et aux changements dans ce pays en matière d'exportation. J'accorde de l'importance à tous les partenaires commerciaux et j'accorde certainement de l'importance à la Chine, car elle en est un. Nous continuerons d'élargir le marché en question, car les gens de notre province en dépendent. Ils dépendent des possibilités de croissance, et nous continuerons à chercher des possibilités de croissance dans le secteur privé. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry : Je veux mettre les choses en perspective. Nos entreprises ont réalisé des affaires pour une valeur de 633 millions de dollars en 2017, et le marché chinois pour notre homard représentait 10 fois plus que ce qu'il était 10 ans plus tôt. Je veux demander ce qui suit au premier ministre : Étant donné l'importance de ce marché, à quel point est-il préoccupé par certains des commentaires tenus, au cours des derniers mois, par son ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sur la Chine?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Encore une fois, je vous remercie de la question. Vous savez, j'ai rencontré plusieurs représentants chinois, notamment M. Francis Pang, qui a récemment été décoré de l'Ordre du Canada, et les discussions que nous avons eues étaient en outre liées au consul général. Nous examinerons les possibilités en matière d'exportation. Nous examinerons les possibilités en matière d'éducation, mais je pense que notre objectif, ici au Nouveau-Brunswick, est le suivant : Comment faire pour nous assurer que nous répondons aux normes?

La semaine dernière, dans le cadre du discours du budget, mon collègue a évoqué le fait que nous échouons dans notre province quant aux domaines de base. Nous occupons le huitième rang au pays en matière d'éducation, ce qui est inacceptable, Monsieur le président. Nous ne réussissons pas à enseigner les deux langues dans notre province. Dans le secteur anglophone, moins de 10 % de nos enfants sont bilingues. La discussion que nous avons eue a porté sur les questions suivantes : Comment pouvons-nous améliorer nos pratiques? Comment faire pour nous assurer de respecter et de comprendre nos cultures respectives? Comment faire pour que nos priorités se concrétisent avant tout dans nos salles de classe? Voilà les éléments dont nous avons discuté.

En ce qui concerne les contrats que nous avons et la manière dont nous procéderons à cet égard, nous les honorerons, car il est important que nous le fassions pour maintenir une relation ouverte, Monsieur le président. Merci.



M. D. Landry : Monsieur le président, l'ancien ambassadeur du Canada en Chine, Guy Saint-Jacques, nommé par le gouvernement Harper, a dit que notre ministre de l'Éducation avait clairement outrepassé les limites de ses fonctions concernant le dossier en question. Les autorités chinoises ont pris note des commentaires très incendiaires qui ont été formulés. Compte tenu de la situation, le Cabinet du premier ministre a-t-il ordonné au ministre de l'Éducation de cesser d'exprimer son opinion personnelle sur la Chine?

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie encore une fois de la question. J'ai parlé à l'ambassadeur ainsi qu'à l'autre monsieur que j'ai mentionné. En effet, oui, je pense que, en ce qui concerne les déclarations individuelles que nous faisons, il importe que nous reconnaissons les défis avec lesquels nous sommes aux prises, que nous nous comprenions les uns les autres et que cette compréhension s'étende à nos opinions personnelles ainsi qu'à nos opinions à titre de parlementaire. Je pense que nous constatons... Nous constatons que, dans tous les cas, beaucoup d'entre nous, vous savez, disent des choses pour ensuite dire : D'accord, eh bien, j'aurais peut-être pu m'exprimer autrement.

Concernant la situation, il est inutile d'en faire toute une affaire, car cela nuit à la relation que nous voulons nous assurer de maintenir. Voilà l'objectif. Nous pouvons faire de la question un enjeu politique, nous pouvons voir à ce qu'elle fasse la manchette ou nous pouvons travailler ensemble pour essayer de maintenir une relation qui, comme l'a souligné mon collègue d'en face, est si importante. Il est si important que nous ne perdions pas... Selon votre estimation, il s'agit d'une relation commerciale dont la valeur se situe sous la barre des 400 millions de dollars. Le tout a des conséquences pour les gens du Nouveau-Brunswick, à qui nous voulons assurer un marché pour leurs biens. Ne faisons pas de la question un enjeu politique. Faisons plutôt en sorte de pouvoir continuer à cultiver la relation. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry : Je suis complètement d'accord avec ce que vient de dire le premier ministre. Toutefois, compte tenu de ce qu'a dit le ministre sur cette question, avez-vous envisagé l'option de le récuser du dossier?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Vous savez, en ce qui a trait au ministre de l'Éducation, je suis fier du travail qu'il accomplira pour nous en éducation. Pour la première fois, nous examinons les raisons pour lesquelles notre système d'éducation ne donne pas les résultats escomptés. Pour la première fois, nous parlons au personnel enseignant, une mesure que nous avons encouragé le gouvernement précédent à mettre en place en affirmant que nous voulions que les personnes concernées fassent entendre leur voix, et je me souviens d'avoir parlé directement au député d'en face de la situation lorsque celui-ci exerçait ses anciennes fonctions.

Le personnel enseignant doit se charger des salles de classe, du programme scolaire, de la façon dont nous éduquons nos enfants et dont nous leur décernons un diplôme, car, comme nous



l'avons dit à maintes reprises, la huitième place ne suffit pas. Savez-vous quoi? Notre ministre de l'Éducation améliorera les résultats en travaillant avec le personnel enseignant. Nous passerons en troisième place, puis en deuxième et en première place. Nous ne resterons pas les bras croisés, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry : C'est plaisant de voir le premier ministre s'enflammer sur ce sujet, mais il n'a quand même pas répondu à ma question. Nous n'avions quand même pas une si mauvaise relation avec le personnel enseignant lorsque notre gouvernement était au pouvoir.

Ce que j'ai demandé au premier ministre, c'est s'il allait récuser son ministre suite aux commentaires qu'il a faits sur ce dossier.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Nous travaillons de concert avec les gens de la Chine. C'est ce que le ministre et moi faisons. Nous travaillons avec eux sur le dossier. Le ministre de l'Éducation continuera d'exercer ses fonctions. Nous continuerons de faire progresser et de régler d'autres dossiers liés à l'éducation. Toutefois, Monsieur le président, ce que j'essayais de faire valoir et de dire très clairement, c'est que bâtir une relation avec le personnel enseignant et écouter ses préoccupations relatives aux salles de classe sont deux choses très différentes, et nous ne pouvons pas susciter de l'intérêt à cet égard.

Quand le point d'entrée au programme d'immersion est passé de la 3^e à la 1^{re} année, le personnel enseignant, pour sa part, disait qu'il ne fallait pas procéder ainsi. Les gens du ministère, quant à eux, disaient qu'il ne fallait pas procéder ainsi. Cela n'avait toutefois pas d'importance. Cela n'avait pas d'importance. La mesure a tout de même été prise. Qu'avons-nous découvert? Il n'était pas possible de trouver le personnel enseignant nécessaire. Il n'était pas possible de trouver le personnel nécessaire, mais ce n'était pas grave, car quiconque pouvait moindrement parler français était recruté pour l'enseigner. Monsieur le président, cela ne suffit pas.

Je ne pense pas que parler au personnel enseignant soit la même chose que l'écouter et répondre à ses préoccupations ; voilà la différence fondamentale, Monsieur le président.

M. D. Landry : Monsieur le président, je vais tenter ma chance dans l'autre langue. Je n'ai pas demandé au premier ministre de retirer au ministre son ministère. Je lui demande de le récuser du dossier. C'est tout à fait différent. Je crois que le ministre fait un bon travail. Je ne veux pas qu'il perde son emploi. Je veux simplement demander au premier ministre s'il retirera le dossier au ministre.

L'hon. M. Higgs : Eh bien, en un mot, la réponse est non, mais le fait de souligner mon rôle actif dans le dossier montre aux gens que nous devons travailler ensemble en tant que



gouvernement. Nous devons éviter les conséquences négatives, car la question touche beaucoup d'autres enjeux considérables en ce qui a trait à nos échanges commerciaux et aux gens de la province. Nous continuerons d'agir ainsi. Je continuerai de jouer un rôle à cet égard. Je continuerai de collaborer avec le ministre de l'Éducation, mais nous veillerons à ce que la relation soit solide, à ce que la relation de travail continue d'évoluer sur le plan économique et à ce que notre marché d'exportation soit efficace pour les gens de la province. Merci, Monsieur le président.

Immersion en français

M. C. Chiasson : Oui, Monsieur le président, le ministre fait du bon travail pour ce qui est de faire beaucoup de dégâts.

Je pose ma question au ministre de l'Éducation. Un grand nombre de personnes, y compris des experts, se sont acharnées contre le ministre pour son prétendu sondage sur l'immersion en français, qui était ridicule. Les gens ont qualifié le sondage d'extrêmement biaisé et ont dit qu'il avait été conçu pour obtenir un certain résultat. Monsieur le président, les questions sur la plateforme SurveyMonkey ont-elles en fait été rédigées par un singe, ou le ministre a-t-il collaboré en y incorporant son opinion extrêmement tendancieuse? Est-il en désaccord avec les experts qui ont dit que le sondage était atroce, étant donné le biais évident dans les questions elles-mêmes?

L'hon. M. Cardy : Je remercie le député d'en face de la question très bien formulée. En matière de questions de sondage, je peux assurer au député d'en face qu'il y a une grande différence entre les sondages d'opinion publique et les sondages fondés sur des données quantifiables recueillies auprès d'un échantillon aléatoire de la population et au moyen d'outils comme — le député d'en face en a peut-être entendu parler — des sondages en ligne.

Par exemple, lorsque je consulte un site Web afin d'obtenir des renseignements sur un certain fait, je vois souvent que des journaux, des sites Web et divers groupes m'incitent à visiter un autre site Web pour obtenir les renseignements qu'il renferme. Voilà l'objet du sondage. Il s'agissait de stimuler les interactions avec notre site Web afin d'obtenir des renseignements de gens qui ont peut-être voulu cliquer à quelques reprises sur deux ou trois questions seulement, mais l'objet de ce sondage était d'obtenir des renseignements détaillés des gens de l'ensemble de la province. Les gens ont répondu au sondage par milliers. Le sondage a été l'un des plus réussis de l'histoire de la province, et nous continuerons à l'afficher en ligne. Nous continuerons à afficher le sondage. Merci, Monsieur le président.

M. C. Chiasson : Le sondage visait à rediriger les gens vers un site Web qui vous permettait de leur bourrer le crâne d'autres propagandes. Monsieur le président, nous sommes à la fin de mars, et les parents et les enseignants envisagent la nouvelle année scolaire avec énormément d'incertitude. Le ministre aurait-il l'obligeance de faire le point sur ses progrès concernant son prétendu examen de l'immersion en français ainsi que concernant l'Institut Confucius? Dans



combien de temps forcera-t-il peut-être l'adoption des changements qu'il veut apporter au programme d'immersion en français?

L'hon. M. Cardy : Merci, Monsieur le président. Je tiens à dire au député d'en face qu'il est très important — très important — d'employer les mots avec précision. Le mot « propagande » sous-entend une chose qui n'est pas vraie. Les chiffres présentés dans le sondage publié par le ministère de l'Éducation et le gouvernement actuel ont été fournis par les experts du ministère de l'Éducation. Il s'agit de faits, ce que le député d'en face peut parfois avoir du mal à même voir. Nous comprenons que les gens d'en face ont tendance à avoir un faible pour les personnes qui s'intéressent peut-être moins aux faits, mais, parallèlement, notre tâche aujourd'hui est de nous assurer d'avoir une discussion fondée sur la réalité.

Nous nous assurerons d'écouter les gens du Nouveau-Brunswick. Ensuite, nous prendrons une décision rapide. Nous nous assurerons de prendre cette décision, car le programme d'immersion en français en première et en deuxième année nous pose un problème à court terme. Le problème concerne la pénurie d'enseignants qualifiés. Nous prenons ce problème au sérieux. Mon ministère m'a dit que je pouvais soit suivre la voie politique et ne pas parler de la situation, soit faire ce qu'il convient de faire et en parler. J'ai fait ce qu'il convenait de faire, Monsieur le président.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. C. Chiasson : Je remercie certainement le député d'en face pour sa définition de « propagande ». Je suppose que nous devrions maintenant lui demander la définition de « question insidieuse ».

Avant d'accéder à son poste, l'actuel premier ministre a dit clairement : Arrêtez d'apporter des changements au système d'éducation. La vérificatrice générale a dit : Arrêtez d'apporter des changements au système d'éducation. À long terme, de telles perturbations peuvent faire plus de mal que de bien.

Quel aspect du mot « arrêtez » le ministre n'a-t-il pas compris? Écouterait-il son premier ministre et les experts, ou ira-t-il de l'avant avec son propre programme non officiel?

L'hon. M. Cardy : Monsieur le président, je remercie beaucoup le député d'en face de la question. Encore une fois, nous devons parler des faits. Si le député d'en face voulait bien prendre le temps de lire le rapport de la vérificatrice générale, il verrait la partie où la vérificatrice générale dit explicitement que l'immersion en français en première et en deuxième année pose problème. Le problème se reflète dans les statistiques que la vérificatrice générale mentionne dans son rapport et que nous mentionnons dans notre sondage. Évitez de vous appuyer sélectivement sur des faits : voilà un principe que j'ai toujours choisi de respecter.

La vérificatrice générale, que j'ai rencontrée à la suite du lancement de la consultation, a dit être d'avis que nos sondages et notre processus de consultation répondaient aux normes



qu'elle avait établies pour la gestion des changements au sein du système d'éducation. J'encourage fortement le député d'en face à s'adresser à la vérificatrice générale et à discuter avec elle. Cette dernière possède une mine de renseignements, et le député se présenterait peut-être à la Chambre mieux informé avant la période des questions.

Commerce

M. Harvey : Merci, Monsieur le président. J'ai une question pour la ministre du Développement économique. Je veux citer un extrait du *Telegraph-Journal* :

Si le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick mettait fin au programme de l'Institut Confucius, un établissement d'échanges éducatifs, la relation d'amitié entre les gens de la Chine et ceux du Canada se détériorerait, et les échanges et la coopération entre la Chine et le Nouveau-Brunswick en souffriraient dans divers secteurs. [Traduction.]

Voilà ce que déclare l'ambassade de Chine à Ottawa. La question s'adresse à la ministre : À quel point êtes-vous préoccupée par la réaction que les déclarations du ministre de l'Éducation ont suscitée dans le monde entier et par l'incidence négative que le tout aura sur la réputation du Nouveau-Brunswick dans le milieu des affaires? Merci.

L'hon. M^{me} M. Wilson : Je remercie le député d'en face. Je suis ravie de prendre la parole afin de répondre à une question pour la toute première fois. La semaine dernière, nous avons effectivement eu l'honneur de rencontrer le consul général de Chine. La réunion a été très intéressante et avait été très bien organisée. Absolument aucune des personnes présentes à la réunion ne m'a donné l'impression que nous avons mis en péril de quelque façon que ce soit nos visées en matière d'exportations vers la Chine. Voilà qui est très important pour le secteur des petites entreprises, particulièrement en ce qui a trait à l'agriculture, à l'aquaculture, aux pêches et aux petites entreprises. J'ai vraiment eu l'impression que les personnes présentes manifestaient un grand intérêt. Nous avons eu une excellente réunion, et je ne constate absolument aucun problème à cet égard. Je vous remercie de la question.

M. Harvey : Je remercie la ministre d'en face. Il a fallu de nombreuses années au Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du gouvernement canadien, dirigé par une formation politique, puis une autre... Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'était bâti une bonne réputation en Chine grâce à la visite de nombreuses délégations commerciales. Je pense précisément aux bleuets, au sirop d'érable, au homard, aux huîtres et aux autres produits de la mer, comme le comprendrait très bien votre voisin à la Chambre.

Sérieusement, voici tout de même ma question... J'entends des propos négatifs formulés par des acteurs de l'industrie et j'essaie de les démentir. Entendez-vous les propos tenus par les gens de l'industrie au sujet des déclarations du ministre de l'Éducation et ces propos nuisent-ils à notre réputation à l'étranger?



L'hon. M^{me} M. Wilson : Je vous remercie encore une fois de la question. Sérieusement, non, je n'ai perçu aucune réaction négative lorsque j'ai rencontré la semaine dernière des personnes extraordinaires de la Chine, Monsieur le président. En fait, je faisais de mon mieux pendant la réunion pour m'assurer qu'elles feraient connaître le Nouveau-Brunswick. Il était vraiment intéressant de constater à quel point elles aiment les produits de la mer de notre pays et de notre province. Elles ont fait allusion au homard de Boston, et j'ai dit que l'un des objectifs que je tenterais d'atteindre d'ici à notre prochaine rencontre serait que, dorénavant, nous appellerions nos produits « homard du Nouveau-Brunswick » et « bleuets du Nouveau-Brunswick ». Faisons connaître le Nouveau-Brunswick. C'est ce que nous ferons. Merci.

[Original]

Écoles

M. G. Arseneault : De ce côté-ci de la Chambre, nous pouvons convenir que la collectivité de Hanwell a besoin d'une nouvelle école. Toutefois, plusieurs autres régions ont également besoin de nouvelles écoles, notamment dans la circonscription que je représente, et plus particulièrement à Campbellton, pour les élèves de la maternelle à la 8^e année. Cependant, le projet dans ma circonscription a été annulé, alors que celui dans la circonscription du ministre est en cours.

Le jour de l'investiture de son Cabinet, le premier ministre a déclaré ceci : Lorsque nous défendrons des choix, nous le ferons avec des preuves et des faits. Quels éléments de preuve le ministre peut-il partager avec la Chambre pour justifier de faire passer une école de sa circonscription avant une école de ma circonscription?

[Traduction]

L'hon. M. Cardy : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. J'ai discuté du sujet un peu avant Noël et je me ferai un plaisir de l'aborder de nouveau. Nous nous appuyons sur ce qu'on appelle « des faits » et avons recours à des gens qu'on appelle « des experts » dans un endroit appelé « ministère ». Nous avons examiné les besoins qui ont été définis en ce qui concerne les projets d'école qui devaient impérativement aller de l'avant. Deux projets étaient prévus pour cette année. L'un d'eux sera réalisé dans la région de Moncton. Nous ferons bientôt une annonce à ce sujet, et je m'attends à une condamnation ferme et sévère de la part du député d'en face une fois l'annonce faite. Bien entendu, nous avons aussi un projet dans la circonscription de Fredericton-Ouest—Hanwell.

J'ai eu un choix à faire, Monsieur le président, quant au projet en question. J'aurais pu me lever et dire : En fait, je prendrai une décision politique ; j'écarterai le projet d'école en question tout simplement parce que c'est la chose la plus simple à faire pour éviter les critiques mordantes et insistantes des gens d'en face. Par contre, j'ai fait exactement ce que je ferai pour tous les autres projets d'école tant et aussi longtemps que j'aurai l'honneur d'être responsable du



portefeuille en question, et j'ai dit au personnel du ministère : Dites-moi à quel endroit il faut établir les écoles, et j'approuverai les projets. La décision ne doit pas être politique.

Voilà ce que j'ai fait pour l'école à Moncton. Voilà ce que je ferai pour Hanwell, et voilà ce que je ferai...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. G. Arseneault : Merci, Monsieur le président. Le ministre devrait vérifier les faits. Les fonctionnaires du ministère avaient retenu Campbellton comme lieu d'établissement d'une nouvelle école avant de retenir Hanwell.

Monsieur le président, comme je l'ai dit, nous appuyons l'établissement d'une école à Hanwell. La différence, c'est que nous aurions procédé à la construction de cette école sans annuler ni reporter les travaux à réaliser dans d'autres écoles dans l'ensemble de la province. À long terme, le report des travaux et la construction des écoles en question coûteront plus cher à la province.

Monsieur le président, en l'absence d'éléments de preuve — aucune preuve n'est fournie ici —, il semble, dans le cas présent, qu'il y ait eu du favoritisme, étant donné que des projets d'immobilisations ont été annulés dans toute la province ; or, le projet dans la circonscription du ministre a obtenu le feu vert même s'il ne devait pas être réalisé cette année. Nous ne débattons pas du bien-fondé de l'école à Hanwell. Nous demandons simplement au ministre de prouver qu'il ne pratique pas de favoritisme ici. Quelle réponse le ministre apporterait-il à la question soulevée? Expliquez cela.

L'hon. M. Cardy : Monsieur le président, je réponds avec le plus grand enthousiasme et j'inviterais le député d'en face et mes collègues d'en face à m'accompagner au ministère de l'Éducation pour rencontrer les fonctionnaires responsables du dossier. Ils vous diront exactement quel processus décisionnel ils ont suivi et lequel j'ai suivi. Ils vous diront qu'ils n'ont jamais eu un ministre, en particulier du parti d'en face, qui ait réussi à ne pas faire de politique quant à la façon dont les décisions sont prises au sujet des écoles. Je continuerai donc à agir de la sorte, car nous nous appuyerons sur des preuves concrètes. Selon le député d'en face, il n'y avait pas de preuves.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Cardy : Je ne me souviens pas que le député d'en face soit venu à mon bureau ou au ministère les jours où les décisions en question ont été prises. Je lui relance l'invitation. En toute sincérité, je l'invite, ainsi que tous les gens d'en face intéressés, à m'accompagner au ministère pour parler du processus que nous suivons. Dans le cas contraire, je vous



encouragerais alors à trouver d'autres questions à poser à la Chambre, car vous nous faites perdre notre temps.

Cabinet

M. Coon : Le gouvernement actuel a récemment réintégré les rôles de ministre de la Justice et de procureur général, qui avaient été indépendants l'un de l'autre. David Smith, juge à la retraite de la Cour du Banc de la Reine, a demandé au gouvernement de séparer les rôles pour que la personne qui travaille comme procureur général puisse s'acquitter de ses fonctions sans subir la même ingérence politique que dans le cas de l'hon. Jody Wilson-Raybould. Monsieur le président, je veux savoir si le premier ministre s'engagera à séparer les rôles de procureur général et de ministre de la Justice afin que le rôle de procureur général ne soit aucunement compromis.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Je ne suis pas le premier ministre. Cependant, j'estime qu'il serait approprié que je réponde à la question, dont je vous remercie beaucoup.

Lorsque mon poste m'a été attribué, je me suis sentie plus qu'honorée et privilégiée de me le voir confier. À ma grande surprise, lorsque je suis arrivée au ministère le premier jour, un cahier d'information m'a été remis pour m'expliquer ce que c'était d'être ministre de la Justice et ce que c'était d'être procureure générale. J'ai été en mesure de repousser les cahiers d'information et de dire : Je comprends très bien le tout ; parlons maintenant du travail que nous devons faire.

Lorsque je songe au poste auquel j'ai été nommée, je tiens compte de la réflexion qui est à l'origine de ma nomination et qui a permis de déterminer si j'étais la bonne personne pour le poste, et je peux affirmer que je n'ai jamais eu de difficulté à trouver l'équilibre entre le rôle de ministre de la Justice et celui de procureure générale.

M. Coon : Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre voudrait éluder la question ; alors, voyons ce qu'il en est. Nous n'avons pas encore vu les mandats donnés aux membres de son Cabinet. Les gens du Nouveau-Brunswick et les parlementaires doivent avoir accès aux lettres de mandat que le premier ministre a remises à ses ministres. C'est la seule façon, pour nous, de connaître les priorités du premier ministre pour chaque ministère. Sans lettre de mandat, les parlementaires ne peuvent pas remplir leur rôle qui consiste à obliger les ministres à rendre des comptes au public.

Le 23 janvier dernier, le président du Conseil du Trésor a dit en comité que les lettres de mandat étaient sur le bureau du premier ministre ; elles devaient être signées avant de pouvoir être rendues publiques. C'était il y a deux mois. Le premier ministre déposera-t-il les lettres de mandat à l'Assemblée législative cette semaine, avant que nous n'ajournions pour les cinq prochaines semaines?



L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Vous savez, je suis conscient que des lettres de mandat ont été envoyées par le passé et que, bien souvent, elles contenaient beaucoup de termes génériques. C'était à peu près tout. Si vous regardez notre budget, si vous regardez ce que nous faisons collectivement, nos priorités à la Chambre et la manière dont nous travaillons ensemble pour y répondre, si vous regardez ce que nous examinons aujourd'hui et un certain nombre de facteurs...

Les lettres de mandat étaient sur mon bureau il y a deux mois. Elles n'y sont plus maintenant parce que je n'étais pas convaincu qu'elles auraient convenablement traité les questions dont nous nous occuperons. Nous aurons des priorités majeures. La réforme municipale en est une. La réforme de l'éducation en est une autre. La réforme de la santé en est encore une. Le développement économique en est encore une autre. Nous aurons de l'information stratégique liée à l'accomplissement du travail en question.

On peut soit écrire beaucoup de choses génériques pour ce qui est de suivre simplement le processus typique d'un gouvernement, soit déterminer ce qu'il faut vraiment faire, après avoir passé quelques mois au pouvoir pour savoir ce qui doit être accompli. Voilà ce que nous faisons, Monsieur le président.

Service de traversier

M. Austin : À mon avis, nous sommes soit venus ici en voiture aujourd'hui, soit restés dans les environs hier soir, mais aucun d'entre nous n'a dû traverser une frontière internationale pour arriver à destination. Les gens de l'île Campobello, cependant, en franchissent une tous les jours. Monsieur le président, je crois comprendre qu'un service de traversier leur sera offert pendant la période estivale. Il semble toutefois que Campobello ne soit pas accessible par traversier à longueur d'année.

Je pose ma question au ministre des Transports et de l'Infrastructure : Le ministre peut-il donner un peu d'espoir aux gens de l'île Campobello, qui sont des gens de la province, quant à la possibilité de se déplacer à longueur d'année sans passer par les États-Unis?

L'hon. M. Oliver : Merci, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de la question. Nous sommes certainement très sensibles aux préoccupations des gens de Campobello en ce qui concerne les moyens d'accéder à leur île et d'en sortir. Il s'agit certainement d'une situation qui dure maintenant depuis un certain temps.

Comme l'a indiqué le député, un exploitant offrira le service ; d'ailleurs, il l'offre déjà pendant les mois d'été depuis un certain nombre d'années. À l'heure actuelle, il n'a toutefois pas choisi d'étendre ce service. Nous avons discuté de la question avec lui, mais aucune décision n'a encore été prise.

Monsieur le président, le ministre des Affaires intergouvernementales et député de Sainte-Croix, c'est-à-dire la circonscription où se trouve l'île Campobello, de même que la députée



fédérale qui représente la région ont aussi discuté de solutions possibles. Personnellement, j'ai eu l'occasion de parler de la question avec le ministre Garneau, le ministre fédéral des Transports, et j'espère lui parler de nouveau bientôt. Il s'agit d'une des questions que nous soulèverons, et nous espérons pouvoir clarifier...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Travailleurs paramédicaux

M^{me} Conroy : Monsieur le président, peu de temps après les élections, nous avons travaillé fort pour régler les problèmes de dotation en personnel paramédical. Bien que nous ayons pris d'excellentes premières mesures, depuis, c'est le calme plat dans les négociations. Le fait de donner aux travailleurs paramédicaux unilingues un poste à temps plein ne représentait qu'une petite victoire en vue d'améliorer les emplois de nos travailleurs paramédicaux dévoués. La reclassification constitue un autre changement nécessaire et raisonnable afin de leur remonter le moral et de leur donner la possibilité de négocier au sein d'une unité qui reflète mieux leur rôle et le service qu'ils fournissent. De plus, elle favorise le recrutement et le maintien en poste des travailleurs paramédicaux dans la province.

En novembre, les travailleurs paramédicaux ont voté à 98 % pour un changement de leur classification. Après le vote, le Comité de reclassification des paramédics a indiqué que le résultat du vote leur donnait un mandat clair pour aller de l'avant avec les plans visant à changer la classification des travailleurs paramédicaux, laquelle passerait à fournisseurs de soins aux patients, comme c'est le cas pour d'autres professionnels de la santé de la province. Je pose ma question au premier ministre, Monsieur le président. Tous les travailleurs paramédicaux seront-ils reclassés pour passer de fournisseurs de services aux patients à fournisseurs de soins aux patients, ce qui refléterait mieux le rôle crucial qu'ils jouent dans notre système de santé?

L'hon. M. Flemming : Je vous remercie de la question. Je connais bien le dossier. Le Comité de reclassification des paramédics est souvent venu me voir. J'ai examiné le processus à suivre avec le comité. Une grande partie de la responsabilité à cet égard repose sur les épaules des travailleurs paramédicaux. Ils doivent présenter une demande à la Commission des relations industrielles. Ils doivent présenter une demande. Ils doivent demander que la classification soit changée. Une procédure judiciaire est prévue, et les travailleurs paramédicaux doivent la suivre. Ils comprennent cela. Je travaille avec eux à ce sujet.

Je répète encore une fois qu'une procédure doit toutefois être suivie, c'est-à-dire une procédure judiciaire. Il y a des lois qui régissent les relations industrielles dans la province. Ces lois sont respectées. Je collabore avec les travailleurs paramédicaux pour passer en revue les exigences à respecter et le processus à suivre aux fins de la reclassification. Il s'agit essentiellement d'une demande qu'ils doivent présenter. Je travaille avec eux pour les aider de toutes les façons possibles, et j'ai hâte de les rencontrer de nouveau. Je vous remercie de la question.



Taxe sur le carbone

M. Bourque : Nous avons entendu les parlementaires du côté du gouvernement répéter à maintes reprises qu'ils s'opposaient avec véhémence à de nouvelles taxes et à de nouveaux impôts. Il est toutefois intéressant de constater que, lorsqu'il est question de tarification du carbone, ils se rangent directement du côté de la taxe sur le carbone. Ils ne semblent pas avoir démontré une quelconque intention de l'éviter, comme nous l'avons fait sous le gouvernement précédent. Par conséquent, la taxe sera refilée aux consommateurs ; nous entendons maintenant parler d'une autre taxe municipale que le gouvernement refile aux municipalités, ce qui permet de prélever plus de taxes. Voilà qui me semble être des propos ambigus, Monsieur le président. D'un côté, les gens d'en face affirment ne pas vouloir de taxes ni d'impôts supplémentaires, mais de l'autre, ils en autorisent librement la perception. Ils en rejettent la responsabilité sur les autres gouvernements, mais ils autorisent la perception de taxes et d'impôts supplémentaires. Voici ma question pour le premier ministre : Avez-vous l'intention d'empêcher...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Carr : Merci, Monsieur le président. Jusqu'à maintenant, le premier ministre a indiqué très clairement que nous n'étions pas en faveur de nouvelles taxes ni de nouveaux impôts pour les gens du Nouveau-Brunswick. L'aspect le plus préoccupant, c'est que les parlementaires d'en face, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ont courbé l'échine devant Justin Trudeau et lui ont permis d'imposer aux gens du Nouveau-Brunswick une taxe sur le carbone, sans prendre les devants, sans faire preuve de diligence raisonnable et sans proposer leur propre plan, un plan logique pour les gens du Nouveau-Brunswick.

De notre côté de la Chambre, nous défendons les gens du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas besoin d'une taxe sur le carbone, surtout pas les personnes à faible revenu ni les personnes âgées qui ont un revenu de pension fixe et qui vivent dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick fournit sa part d'efforts sans que soit perçue une taxe sur le carbone injuste. Nous atteignons nos objectifs d'émissions, et personne dans cette salle ne peut le contester, car les chiffres le prouvent. Nous atteindrons nos objectifs et, avec l'aide des gens du Nouveau-Brunswick, nous les dépasserons. Je vais le répéter : Les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas besoin de la taxe sur le carbone injuste de Justin Trudeau.

Le président : La période des questions est terminée.

